

Service Coyote Assistance en Belgique

Chers utilisateurs, Coyote vous permet dès Mars 2011, de rouler et d'appréhender vos trajets avec plus de sérénité. **Grâce à Coyote, accédez directement à notre tout nouveau service d'assistance.**

Lorsque votre véhicule est immobilisé en raison d'une panne ou d'un accident, ce service vous permet, en utilisant le bouton du milieu, d'être pris en charge par notre service d'assistance.

Pour en bénéficier, rien de plus simple, il vous suffit d'activer le service Coyote Assistance sur le site Coyote, www.coyotesystems.be.

- **Conditions requises pour pouvoir bénéficier du service Coyote Assistance :**

Attention, l'accès au service est réservé aux seules personnes qui se sont préalablement enregistrées sur le site en renseignant un numéro de GSM belge. Les prestations d'assistance ne pourront être proposées qu'aux véhicules immatriculés en Belgique.

- S'enregistrer sur le site www.coyotesystems.be.
- Bien documenter votre numéro de gsm
- Donner l'autorisation à Coyote de garder (maximum 4 jours) et de transmettre vos données de géolocalisation ainsi que vos coordonnées de contact à la centrale d'assistance partenaire.

- **Comment ça marche ?**

Peu importe que vous vous trouviez en Belgique ou à l'Etranger, pour appeler le service Coyote Assistance, appuyez sur le bouton central B.



B

Ce service est activable 24h/24 et 365 jours/365 en Belgique et en Europe lorsque votre véhicule est à l'arrêt et que vous vous trouvez dans une zone de réception GSM.

En cas de panne en Belgique

Après avoir activé l'appel au Service Coyote Assistance, vous serez rappelé sur votre gsm, par la centrale d'assistance partenaire.

Solution 1 (la plus avantageuse pour vous !) :

La centrale d'assistance vous proposera de vous affilier à une de ses formules d'assistance annuelles. La souscription et le paiement de la formule qui vous sera proposée vous permettront d'être pris en charge sans autres frais et de bénéficier toute l'année durant d'une protection complète. A titre d'information, la formule d'assistance* la plus demandée de notre partenaire vous offre une couverture complète utilisable jusqu'à 5 fois par an et incluant le dépannage, le remorquage vers le garage de votre choix, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement¹ en Belgique et en Europe mais aussi l'assistance médicale à l'Etranger et le rapatriement. Coût pour vous de cette affiliation : 245 euros ttc

Si par malchance vous deviez retomber en panne plus tard dans l'année, pas de problème, votre affiliation auprès de notre partenaire vous permettra d'avoir accès à ses services sans que vous ayez à vous affranchir d'un nouveau paiement.

Solution 2 : Si vous n'optez pas pour la solution 1.

La centrale d'assistance vous proposera une intervention de dépannage unique et payante vous permettant de retrouver votre mobilité :

- a) Soit vous êtes directement dépanné par le patrouilleur et vous ne devrez lui payer que le coût du dépannage soit 133 euros ttc
- b) Soit le dépannage seul ne suffira pas, il vous sera alors proposé d'être remorqué vers le garage le plus proche moyennant paiement d'un montant additionnel de 118 euros ttc

Dans les deux cas, le règlement de l'intervention devra avoir lieu directement, soit en autorisant la perception de votre carte de crédit lors de votre appel, soit auprès du mécanicien

En cas de panne à l'Etranger

Si vous tombez en panne en Europe, vous pourrez également avoir accès au Service Coyote Assistance, en appuyant, véhicule à l'arrêt, sur le bouton central B du Coyote.

¹ Le véhicule de remplacement n'est pas octroyé lors de la première intervention si la date de celle-ci correspond à celle de la souscription. La période de carence pour l'octroi d'un véhicule de remplacement est de 10 jours à compter de la date de souscription.

La centrale d'assistance vous recontactera et pour un coût forfaitaire de 40 euros, elle se chargera de missionner un partenaire local compétent. Le règlement de l'intervention elle-même aura lieu directement auprès du partenaire local, qui sera à la charge du client.

Si l'utilisateur Coyote s'est affilié préalablement à la formule d'assistance technique en Belgique et en Europe de la centrale d'assistance (voir ci-dessus « solution 1 »), il ne lui sera réclamé aucun frais pour l'intervention elle-même

Seuls les conditions générales de Touring Assistance sur le site internet www.coyotesystems.be sont applicables.